

**Arrêté n° 2204 CM du 2 décembre 2020 portant nomination des représentants de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)**

(NOR : DAE2000721AC)

*Paru in extenso au journal officiel n°98 N du 08/12/2020 à la page 19332 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 27/09/2022

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu le code monétaire et financier et, en particulier son article R. 712-11 ;  
Vu le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 fixant les statuts de l'institut d'émission d'outre-mer ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 octobre 2020,

Arrête :

**Article 1er**

M. Yvonnick Raffin, ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale, est nommé en qualité de représentant titulaire de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

**Art. 2** *Rédaction issue de Arrêté n° 1934 CM du 21 septembre 2022*

M. Claude Periou est nommé en qualité de représentant suppléant.

**Art. 3**

L'arrêté n° 1096 CM du 13 juin 2018 portant nomination des représentants de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer est abrogé.

**Art. 4**

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 décembre 2020.

Par le Président de la Polynésie française :  
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,  
de l'économie,  
Yvonnick RAFFIN.

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 2204 CM du 2 décembre 2020](#), JOPF n° 98 N du 08/12/2020 à la page 19332
- [Arrêté n° 1934 CM du 21 septembre 2022](#), JOPF n° 77 N du 27/09/2022 à la page 20936